

Dans le cadre des nouvelles contraintes de formation à l'hygiène alimentaire fixées par le décret du 24 juin 2011, le FAFIH propose à tous ses adhérents de la restauration commerciale (restauration traditionnelle, restauration de type rapide, cafétérias et autres libre-services) de participer à des sessions de formation organisées par SSA et **intégralement prises en charge par le FAFIH dans le cadre des actions collectives.**

Le programme de formation proposé par SSA a été établi selon le cahier des charges réglementaire défini dans l'arrêté du 5 octobre 2011 ([entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2012](#)).

FORMATIONS	DATE	LIEUX
Formation à l'Hygiène Alimentaire pour la restauration commerciale : - Restauration traditionnelle - Restauration de type rapide - Cafétérias et autres libres services	05 et 19 novembre 2012	Sainte Clotilde
	21 et 22 novembre 2012	Saint Pierre
	29 et 30 novembre 2012	La Possession
	17 et 18 décembre 2012	La Possession

MODALITES D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire, vous voudrez bien **envoyer à SSA la demande de prise en charge de la formation par le FAFIH**, [téléchargeable \(cliquez sur le texte\)](#), au plus tard 15 jours avant le début de l'action de formation :

- par mail à johanna.bouquet@ssa974.com
- par fax au 0262 24 27 17.
- Par courrier : SSA Ingénierie Conseil Formation
9 rue Patrice Lumumba (Ancienne rue Antanifotsy)
ZA Ravine à Marquet
97419 La Possession

A réception de votre demande de prise en charge, SSA Ingénierie Conseil Formation vous transmettra les documents relatifs à la finalisation de votre inscription.